

5
DECRET N°75-188 du 18 Août 1975
portant nomination et promotion, à titre
exceptionnel et étranger, dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU la Loi N°6529 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois
N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 i
instituant l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du
Gouvernement et Les Décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération et après avis conforme du Conseil de l'Ordre
National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger,
dans l'Ordre National du Dahomey, pour prendre rang du 11 Décembre
1974 :

Au Grade de COMMANDEUR

El Hadj HAMA BEIDARI YATTARA
Représentant Permanent de la République du Niger au Dahomey

Article 2. - le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Août 1975

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'OND

M.S.COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 8 SGG 6 CS 2
MINISTERES 14 IAA-DCCT-IDF 6
DGP-DGFP 2 DGAJL-INSAE 6 CNR 4
SPD 2 DGF 1 JORD 1 GDE CHAN.15